

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°7 du 6 février 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 17 octobre 1989 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion des communications téléphoniques par autocommutateurs dans les organismes relevant du centre aéronautique de Toulouse.

Du 8 décembre 2008

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 17 octobre 1989 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion des communications téléphoniques par autocommutateurs dans les organismes relevant du centre aéronautique de Toulouse.

Du 8 décembre 2008

NOR D E F D 0 8 3 0 2 1 6 A

Texte abrogé :

Arrêté du 17 octobre 1989 (BOC, p 358 ; BOEM 160).

Référence de publication : JO n° 301 du 27 décembre 2008, texte n° 57 ; signalé au BOC 7/2009.

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.

Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.